

**N°CC2007.2/33**

**OBJET :** **Economie sociale et solidaire.** Approbation de la convention territoriale avec le Conseil Général du Val-de-Marne pour le développement de l'économie sociale et solidaire. Autorisation donnée à Monsieur le Président de signer cette convention.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.52111 et suivants ;

**VU** la délibération du Conseil Communautaire n°CC2006.5/52 du Conseil Communautaire du 28 juin 2006 relative à la définition de l'intérêt communautaire notamment l'article 2 ,1<sup>er</sup> alinéa « en matière de développement économique » ;

**VU** la délibération n°CC2005/89 du Conseil Communautaire du 5 octobre 2005 relative à l'adoption des orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire et des actions à mettre en œuvre sur la période 2005-2008 ;

**VU** la délibération n° 07.01.05 du Conseil Général du Val-de-Marne du 8 janvier 2007 relative au plan d'actions triennal « Fédérer les acteurs pour l'Economie Solidaire et Sociale et l'emploi sur le territoire de la Plaine Centrale du Val-de-Marne » ;

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la Communauté d'agglomération de développer des partenariats dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'actions pour le développement de l'Economie Sociale et Solidaire sur son territoire ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 :** **ADOPTÉ** la convention territoriale pluriannuelle entre le Conseil général du Val-de-Marne et la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val-de-Marne pour le développement de l'Economie Solidaire et Sociale ci-annexée.

**ARTICLE 2 :** **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

FAIT A ALFORT VILLE, LE VINGT HUIT MARS DEUX MIL SEPT.

Le Président,

Signé

Laurent CATHALA